



**Comité Départemental
du Bas-Rhin de Badminton**

Identifiant :

REGLEMENT
CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL
2011-2012-V1.doc

PAGE N°

1/10

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	Le 26/09/2005	Approuvé par le Codep67
B	Le 01/09/2006	Modification des Règles
C	Le 05/10/2006	Modalités de financement et classements
D	Le 01/10/2008	Ajout Minime 2 en championnat adulte
E	Le 01/09/2009	Séries basées sur le CPPP
F	Le 15/09/2010	Précisions sur les inscriptions dans les séries
G	Le 01/08/2011	Modification des qualifiées et des séries
H		
I		

REDACTEUR

Steve Ehrmann

DESTINATAIRES

Membres du comité directeur, Secrétariat administratif, Codep 67, Codep 68, Organisateur délégué de compétition

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 2/10
--	--	---------------------

SOMMAIRE

1	OBJET	3
2	DOMAINE D'APPLICATION	3
3	REFERENCES	3
4	DEFINITIONS	3
5	DESCRIPTION DETAILLEE	4
5.1	PARTICIPATION	4
5.1.1	Licence	4
5.1.2	Participation.....	4
5.1.3	Dimension	4
5.1.4	Qualification.....	6
5.1.5	Inscription.....	6
5.1.6	Forfaits	6
5.2	DIMENSION DES COMPETITIONS	7
5.2.1	Cahier des charges	7
5.2.2	Tableaux et horaires.....	7
5.2.3	Règlement particulier.....	7
5.3	FINANCEMENT	7
5.3.1	Droits d'engagement.....	7
5.3.2	LAB / CODEP / Club	7
5.4	AUTORISATION ET HOMOLOGATION.....	8
5.4.1	Commission Départementale des Compétitions.....	8
5.4.2	Commission Régionale d'Arbitrage	8
6	IMPRIMES SPECIFIQUES	8

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 3/10
--	--	---------------------

1 OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les championnats départementaux. Il précise les modalités de participation, de qualification et financières. On entend par championnat départemental, une compétition individuelle attribuant des titres départementaux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

2 DOMAINE D'APPLICATION

Il s'applique aux compétitions départementales, qui comprennent les épreuves suivantes :

- **Championnat simple senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, aux minimes dûment surclassés, aux cadets dûment surclassés et aux juniors dûment surclassés.
- **Championnat simple jeune**, ouvert aux catégories d'âge Cadet, Minime, Benjamin et Poussin.
- **Championnat double senior**, ouvert aux seniors, aux vétérans dûment autorisés, aux minimes dûment surclassés, aux cadets dûment surclassés et aux juniors dûment surclassés.
- **Championnat double jeune**, ouvert aux catégories d'âge Cadet, Minime, Benjamin et Poussin.

3 REFERENCES

RGC (Guide du Badminton)
Règlement fédéral du classement
Procédure Comp67002E2005

4 DEFINITIONS

Procédure : Règle écrite décrivant dans ses grandes lignes pour une activité bien définie (par son objet et son domaine d'application) les responsabilités et les compétences pour parvenir aux objectifs précisés dans les statuts, conventions et autres documents approuvés par les instances dirigeantes du CODEP 67.

LAB : Ligue d'Alsace de Badminton.
CODEP : Comités Départemental du Bas-Rhin.
CRA : Commission Régionale d'Arbitrage.
RGC : Règlement Général des Compétitions.

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 4/10
--	--	---------------------

5 DESCRIPTION DETAILLEE

5.1 PARTICIPATION

5.1.1 Licence

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats départementaux, les joueurs licenciés à la Ligue d'Alsace de Badminton pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment des compétitions visées dans le présent règlement.

5.1.2 Participation

Pour participer, les joueurs doivent s'inscrire dans la série correspondant à l'article 5.1.3. Un joueur ne pourra s'inscrire que dans une seule série par tableau. Un joueur ne pourra s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge (pour le Championnat départemental double, la catégorie d'âge devra être la même pour tous les tableaux dans lesquels le joueur est inscrit).

5.1.3 Dimension

En dehors du Championnat simple jeune et du Championnat double jeune, les inscriptions dans une série des championnats, sont déterminées par les moyennes au moment du tirage au sort:

- de chaque joueur pour les épreuves de simple,
- de chaque paire pour les épreuves de double. C'est la moyenne des joueurs constituant la paire qui sera prise en compte.
- à la demande par écrit du joueur, dans la série supérieure à celle de sa moyenne ou de la paire constituée pour les Doubles.

Les séries :

Mise à jour 2011/2012 du règlement :

- **Une série « Elite »**

Le CPPP de chaque joueur (ou la moyenne pour les paires de double) est compris entre 54,00 et 161,99.

- **Une série « Excellence »**

Le CPPP de chaque joueur (ou la moyenne pour les paires de double) est compris entre 18,00 et 53,99.

- **Une série « Honneur »,**

Le CPPP de chaque joueur (ou la moyenne pour les paires de double) est compris entre 6,00 et 17,99.

- **Une série « Promotion »**

Le CPPP de chaque joueur (ou la moyenne pour les paires de double) est compris entre 2,00 et 5,99.

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 5/10
--	--	---------------------

- Une série « Espoir »

Le CPPP de chaque joueur (ou la moyenne pour les paires de double) est compris entre 0,00 et 1,99.

- **La série « Junior »** regroupant la catégorie d'âge Junior est supprimée.
- **Une série « Cadet »**, regroupant la catégorie d'âge Cadet.
- **Une série « Minime »**, regroupant la catégorie d'âge Minime.
- **Une série « Benjamin »**, regroupant la catégorie d'âge Benjamin.
- **Une série « Poussin »**, regroupant la catégorie d'âge Poussin.

Chaque série comprendra :

- en simple : un tableau « Simple Homme » et un tableau « Simple Dame »,
- en double : un tableau « Double Homme », un tableau « Double Dame » et un tableau « Double Mixte ».

Mise à jour 2010/2011 du règlement :

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une série par tableau.

Dans le championnat double jeune, la catégorie d'âge devra être la même pour tous les tableaux dans lesquels le joueur s'inscrira.

Il ne pourra y avoir qu'une seule série d'écart de classement dans les tableaux, même si la moyenne en présente plus.

Un joueur ne pourra être inscrit que dans la série immédiatement inférieure à celle de sa meilleure moyenne.

Exemples :

1)- Un joueur classé D4/B2/B1 ayant une moyenne de 0/20/25, au moment de l'établissement des tableaux, ne pourra pas jouer en simple en "PROMOTION" comme sa moyenne pourrait le lui permettre.

Il sera reclassé en "HONNEUR" soit avec une série d'écart avec sa meilleure moyenne (Dans le cas présent 25)

2)- Une paire ayant pour classement B1B1D4 (25/28/2) et D4D4D4, (0,5/2,0/0,5) et ayant une moyenne de 1.25 en DMX, au moment de l'établissement des tableaux, ne pourra pas jouer en "PROMOTION" comme sa moyenne pourrait le lui permettre. La paire sera reclassée en "HONNEUR" soit avec une série d'écart avec la meilleure moyenne d'un joueur composant la paire. (Dans le cas présent 28.0)

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 6/10
--	--	---------------------

5.1.4 Qualification

Mise à jour 2011/2012 du règlement :

Le nombre minimum de participants sera de 4 par tableau.

Seuls les 3 premiers joueurs (ou paires de joueurs pour les épreuves de double) seront qualifiés pour la phase régionale dans la série et le tableau correspondant à cette qualification.

Un match de classement pour la 3^{ème} place devra impérativement être joué afin de déterminer le 3^{ème}.

Le perdant de ce match de classement sera le seul et unique remplaçant possible pour le championnat d'Alsace.

Dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait que de 1 à 3 dans un tableau, le tableau ne pourra être disputé, mais les 1 à 3 inscrits seront qualifiés directement pour le championnat d'Alsace.

5.1.5 Inscription

L'inscription aux compétitions est soumise au versement de droits d'engagement pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser au CODEP.

Tout joueur inscrit s'engage à être présent (s'il est qualifié) lors du championnat régional correspondant. Un joueur qualifié ne verse pas de droits pour le championnat régional correspondant à sa qualification.

5.1.6 Forfaits

Mise à jour 2011/2012 du règlement :

Compte tenu de la mise à jour de l'article 5.1.4 concernant les qualifications, cet article est mis à jour :

- Le seul remplaçant possible en cas de forfait parmi les 3 qualifiés sera le perdant du match de classement pour la 3^{ème} place qualificative.
- Dans le cas d'un nombre de forfait supérieur au nombre de qualifiés, la phase finale sera diminuée d'autant pour le nombre de participants.

Pour tous les cas de forfait, l'article 17 du RGC sera appliqué.

<p style="text-align: center;">REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX</p>	<p style="text-align: center;">Identifiant :</p> <p style="text-align: center;">REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc</p>	<p style="text-align: center;">PAGE N°</p> <p style="text-align: center;">7/10</p>
--	--	--

5.2 DIMENSION DES COMPETITIONS

5.2.1 Cahier des charges

Le cahier des charges en vigueur, est celui faisant l'objet du document Comp67002E2005.

5.2.2 Tableaux et horaires

Mise à jour 2011/2012 du règlement :

Tous les championnats départementaux se dérouleront en poules.
Le nombre minimum de participants est de 4 par tableau.

En cas de 1 à 3 inscrits dans un tableau, le tableau ne peut être réalisé, mais les 1 à 3 inscrits seront qualifiés directement pour le championnat d'Alsace.

Tous les championnats se dérouleront selon le RGC en vigueur. La confection des tableaux et des échéanciers seront basés sur le RGC et le présent règlement.

5.2.3 Règlement particulier

Les modalités du règlement particulier sont en annexe.

5.3 FINANCEMENT

5.3.1 Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés annuellement par le comité directeur du CODEP sur proposition de la commission compétition

5.3.2 CODEP / Club

La convention du financement entre le CODEP et les Clubs fait l'objet de l'article 5.9 du cahier des charges.

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 8/10
--	--	---------------------

5.4 AUTORISATION ET HOMOLOGATION

5.4.1 Commission Départementale des Compétitions

Les demandes d'autorisation des différents championnats seront effectuées par la Commission Départementales des Compétitions selon le RGC en vigueur.

5.4.2 Commission Régionale d'Arbitrage

L'homologation sera effectuée par la CRA selon le RGC en vigueur.

6 IMPRIMES SPECIFIQUES

Annexe : règlement particulier.

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 9/10
--	--	---------------------

REGLEMENT PARTICULIER

- 1- Le championnat se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
- 2- Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence le jour du championnat.
- 3- Le championnat se joue en 2 sets gagnants de 21 points.
- 4- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Alsace de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG).
- 5- Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
- 6- Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
- 7- Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.
- 8- Les volants sont partagés entre les joueurs pour chaque match. En cas de litige, le volant officiel devra être utilisé. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.
- 9- Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes.
- 10- Le temps dit « d'échauffement » sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos.
- 11- Pour les matchs auto-arbitrés, tout joueur pourra faire appel aux juges-arbitres à tout moment pour désigner un arbitre. Les juges-arbitres accèderont à cette demande, s'ils le jugent nécessaire.
- 12- Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.
- 13- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
- 14- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre et lui seul. La règle du coaching durant les sets sera à la seule appréciation du juge-arbitre.
- 15- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.

REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Identifiant : REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2011-2012-V1.doc	PAGE N° 10/10
--	--	-----------------------------

**Votre participation au championnat implique l'adhésion au Règlement
Général des Compétitions et au présent règlement.**